

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**Désignation commerciale : PC[®] EM**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Catégorie d'usage principale : Utilisation professionnelle

Utilisation(s) particulière(s) : Obturant, Adhésifs .

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : PCE-Pittsburgh Corning Europe
 Albertkade 1
 3980 -TESSENDERLO, BELGIUM
 Tel.+32 (0)13 661 721
 Fax:+32 (0)13 667 854
 Adresse e-mail:safetydepartment@pce.be
 Site internet:www.foamglas.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +32 (0)13 661 721 (Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau.)

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIE/BELGIQUE	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028Zurich	+41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****2.1.1. Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE**

Classification CLP : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Non classé

2.1.2. Classification conformément aux Directives UE 67/548/CE ou 1999/45/CE

Classification : Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage**2.2.1. Étiquetage conformément au Règlement (UE) 1272/2008**

Non applicable.

2.2.2. Étiquetage selon les Directives (67/548/CEE - 1999/45/CE)

Sans rapport

2.3. Autres dangersAutres dangers qui ne nécessitent pas de classification : Résultats des évaluations PBT et VPVB :
Ces informations ne sont pas disponibles.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE
Composants non dangereux		0 - 90	Non classé
Bitume	(N° CAS) 8052-42-4 (N° CE) 232-490-9	0 - 90	Non classé

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
Composants non dangereux		0 - 90	Non classé
Bitume	(N° CAS) 8052-42-4 (N° CE) 232-490-9	0 - 90	Non classé

Pour le texte complet des phrases R- et H- dans cette section, voir section 16.

Identification du mélange : Bitume
émulsion**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Inhalation : Sans rapport

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver abondamment à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.

Ingestion : Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.

Conseils supplémentaires : Le secouriste doit se protéger.
Voir également section 8
Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente.
Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Consulter un médecin si les symptômes persistent ou en cas de doute.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Pas d'effets adverses prévus.

Contact avec la peau : Pas d'effets adverses prévus. Irritant.

Contact avec les yeux : Pas d'effets adverses prévus. Peut être irritant.

Ingestion : Pas d'effets adverses prévus.



4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant aux alcools.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : Non inflammable.
- Dangers spécifiques : Produits de décomposition qui peuvent se dégager : CO_x, H₂S. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

5.3. Conseils aux pompiers

- Conseils aux pompiers : Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu . Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence : Porter un équipement de protection individuel. Voir également section 8. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre.
- Conseil pour les services de secours : Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement de protection adapté individuel peut intervenir. Voir également section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Éviter un déversement supplémentaire, si cela est possible sans danger. Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également section 8. Voir également section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Manipulation : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Voir également section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prendre soin d'éviter de gaspiller ou de répandre le produit en le pesant, le chargeant et le mélangeant. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières incompatibles. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la section 10. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 30 °C. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas congeler.
- Matériel d'emballage : Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limite(s) d'exposition :

Composants non dangereux		
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	Aucune donnée disponible

Bitume (8052-42-4)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	5 mg/m ³
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	5,0 mg/m ³
Bulgarie	OEL STEL (mg/m ³)	10,0 mg/m ³
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	0,5 mg/m ³
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	0,5 mg/m ³
Suisse	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³ (hot processing)
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (fume)
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³ (fumes)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	1 mg/m ³ (Cyclohexane fraction of total dust)
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	0,5 mg/m ³
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	10 mg/m ³
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m ³)	5 mg/m ³

Bitume (8052-42-4)		
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Korttidsverdi) (mg/m3)	10 mg/m ³
Pologne	NDS (mg/m3)	5 mg/m ³
Pologne	NDSch (mg/m3)	10 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³

Procédures recommandées de contrôle : Contrôle et mesure de l'exposition individuelle
Mesure de la concentration dans l'air

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- Protection respiratoire : N'est pas exigée dans les conditions normales.
- Protection des mains : Caoutchouc butyle. - Caoutchouc nitrile (EN374) La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité (EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Tablier résistant aux produits chimiques
- Protection contre dangers thermiques : N'est pas exigée dans les conditions normales.
- Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions
Voir également section 7
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Contrôle d'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : noir
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif (mg/m³) : Aucune donnée disponible
- Seuil olfactif (ppm) : Aucune donnée disponible
- pH : 10 @ 20°C (DIN 19261)
- Point/intervalle de fusion : 0 °C (DIN ISO 3016)
- Point/intervalle d'ébullition : 100 °C
- Point d'éclair : non applicable
- Taux d'évaporation : aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable, liquide
- Limites d'explosivité : non applicable

Pression de vapeur	:	23 hPa @ 20°C (DIN 51640)
Densité de vapeur	:	aucune donnée disponible
Densité	:	1 g/cm ³ (DIN 51757)
Hydrosolubilité	:	miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable.
Viscosité	:	non déterminé
Propriétés explosives	:	non applicable, Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	:	non applicable La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

9.2. Autres informations

Information supplémentaire : Non applicable.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir également section 10.5

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter les températures supérieures à 100 °C. Voir également section 7 Manipulation et stockage

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts Voir également section 7 Manipulation et stockage

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : H₂S, Monoxyde de carbone, Hydrocarbures .

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Bitume (8052-42-4)	
DL50/orale/rat	> 5000 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH: 10 @ 20°C (DIN 19261)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH: 10 @ 20°C (DIN 19261)
Sensibilisation respiratoire/cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Information supplémentaire

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques, Voir section 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Effets écotoxicologiques : Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
Coefficient de partage n-octanol/eau : aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB : Ces informations ne sont pas disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Déchets de résidus / produits non utilisés : En accord avec les réglementations locales et nationales. Manipuler avec prudence. Voir également section 7 Manipulation et stockage Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé.
- Emballages contaminés : Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
- Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Code de déchet / désignations des déchets selon code EAK / AVV : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 17 03 02 - mélanges bitumineux autres que ceux visés à la rubrique 17 03 01

SECTION 14: Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Restrictions d'utilisation : Non applicable

Ce produit contient un ingrédient conforme à la liste des substances candidates de l'Annexe XIV de la Réglementation REACH 1907/2006/CE. : aucune/aucun

Autorisations : Non applicable

15.1.2. Directives nationales

- DE: WGK : 1
DE: Classe de stockage (Allemagne) (LGK) : LGK 12 - Non-flammable liquids in non-flammable packages
NL : ABM : 11 - B - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen
NL: NeR (Nederlandse emissie Richtlijn) : Organic substances in vapour or gaseous form

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non demandé

SECTION 16: Autres informations

- Sources des principales données utilisées dans la fiche : European Chemicals Bureau : ecb.jrc.it
MSDS from supplier: SGW-D40549-DUS-20120629
- Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: : 1,2,4,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,16,15
- Abréviations et acronymes : CSR = CSR = Rapport sur la sécurité chimique
DNEL = DNEL = Dose dérivée sans effet
LD50 = Dose létale médiane
PNEC = La concentration prévisible sans effet
STEL = Valeur limite à court terme
TLV = Valeurs seuil
TWA = Moyenne pondérée dans le temps persistante, bioaccumalable et toxique
vPvB = très persistante et très bioaccumulable (tPtB).
WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation du régime hydrolique allemande)
ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP = Classification, Labelling and Packaging Regulation (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage selon 1272/2008/CE)
IATA = International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (le code maritime international des marchandises dangereuses)
LEL = Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité
UEL = Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive CEE 1999/45/CE, 67/548/CE, 1272/2008/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.